

REUNION CPP RETRAITES 24 Octobre 2023

Présents : Annie SZUFA, Yvonne BAUDOUIN, Jean-Paul CHARLEMAGNE, Pierric LEFEUVRE (secrétaire),
Jacques FORGET (Visio), Bruno BOITIER (Visio)

Absents : Jean-Luc TRIARD, Marie-Noelle RANNOU

Excusés : Bruno GASPARINI, Claude DUFOUR, Christine FROMENTIN, Marie-Thérèse HOUIST, Joseph GENOVESE

ORDRE DU JOUR :

Le secrétaire excuse notre secrétaire général, Bruno GASPARINI, qui ne peut être présent à nos travaux.

Approbation du PV de la réunion du 31 mai 2023

Aucune observation n'est formulée ; le PV est adopté à l'unanimité.

1. Accueil de deux nouveaux membres à la CPP

Le secrétaire annonce que 2 nouveaux membres ont rejoint la CPP : **Yvonne BAUDOUIN** et **Bruno BOITIER**. Il précise que leur intégration à notre CPP a été avalisée à l'occasion du dernier conseil national, à Marseille.

Yvonne est présente à la réunion ; Bruno est également présent, en visio.

Pierric LEFEUVRE leur demande de se présenter brièvement.

Yvonne nous précise qu'elle était médecin à l'assurance maladie puis auprès de l'ARS Auvergne-Rhône Alpes. Elle est en retraite depuis 1 an et demi.

Bruno a travaillé au sein de plusieurs organismes : URSSAF de Paris, CPAM de la Mayenne, CPAM du Maine et Loire, URSSAF du Maine et Loire, CAF du Maine et Loire.

Il a successivement exercé les métiers d'inspecteur du recouvrement, animateur-formateur, fondé de pouvoir, contrôleur en action sociale. Il est en retraite depuis 3 ans;

2. Désignation d'un secrétaire adjoint

Comme lors de la précédente réunion, Pierric LEFEUVRE demande si quelqu'un est candidat au poste de secrétaire adjoint.

Bruno BOITIER manifeste sa candidature.

Un vote a lieu : **Bruno est désigné secrétaire adjoint de la CPP retraités à l'unanimité**

Nous le félicitons pour cette nomination.

3. Point sur le conseil national des 26 et 27 septembre à Marseille

Pierric LEFEUVRE et Annie SZUFA étaient présents à ce conseil national.

Le secrétaire fait un point sur le déroulé de ce conseil :

-les rapports d'activité (présenté par le secrétaire général) et de trésorerie (présenté par la trésorière-générale adjointe) ont été approuvés à l'unanimité.

-Sont intervenus ensuite les délégués régionaux et les secrétaires de CPP.

Pierric LEFEUVRE a présenté la CPP des retraités, détaillé le calendrier de nos réunions, informé de l'arrivée de 2 nouveaux membres – dont il a demandé l'avalisation par la commission exécutive, conformément aux statuts de SNFOCOS.

Le secrétaire a ensuite rappelé la solidarité de la CPP retraités avec les actifs, l'attachement de la CPP au paritarisme dans la gestion des retraites, l'opposition de la CPP à l'étatisation et à la privatisation. Il a ensuite expliqué que la CPP :

-souhaitait un maintien du niveau des retraites,

-souhaitait une indexation des retraites sur le coût de la vie,

-était opposée au ponctionnement du gouvernement dans les caisses de l'AGIRC/ARRCO.

Il a enfin déclaré que la CPP était en attente des résultats de la négociation au sein de l'AGIRC/ARCCO et précisé qu'en matière de complémentaire santé, les principes posés en matière de négociation étaient la hausse des cotisations et la baisse de certaines prestations.

4. Point d'actualité retraite et régime différentiel

Une augmentation des **retraites** de base de 5.2% est fixée au 1.1.2024. Ceci ne comble pas la perte du pouvoir d'achat

La réforme des retraites comportant notamment le report progressif de l'âge légal de départ à 64 ans est entrée en vigueur comme prévu au 1.9.2023.

Nous rappelons la position du SNFOCOS à ce sujet, à savoir le caractère injuste de cette réforme, non fondée de surcroît.

Nous déplorons également la méthode employée par le gouvernement pour imposer cette réforme qui s'est apparentée à un "hold up".

Toujours dans le cadre de cette réforme, pour financer l'"augmentation" des petites retraites, le gouvernement cherche à ponctionner les réserves de l'AGIRC/ARRCO, ce qui représenterait un détournement de fonds et une attaque sans précédent du paritarisme.

Cette ponction n'est toutefois pas encore actée, il s'agit d'un "ballon d'essai" qui nous impose la vigilance.

Concernant le **système différentiel**, le nom en lui-même est une escroquerie car il comporte un coefficient d'abattement. A noter qu'une réserve de 100 millions existe à ce niveau.

Ce système concerne les salariés présents au 31.12.1993 qui cotisaient à la CPPOSS.

Les versements sont effectués sous forme d'une rente trimestrielle ou d'un capital unique si le montant est inférieur à 4,75 % du plafond de la sécurité sociale en vigueur au 1/1 de l'année de la liquidation des

droits.

Il existe une possibilité de réversion des prestations versées par le système différentiel.

La prochaine réunion de la commission du système différentiel au cours de laquelle il est prévu de négocier une augmentation des prestations versées, est fixée au 22.11.2023.

5. Point sur les négociations AGIRC/ARRCO

Une augmentation des retraites complémentaires de 4,9% a été fixée au 1.11.2023 ainsi que la fin du malus de 10% appliqué pendant 3 ans à ceux qui faisaient liquider leurs droits avant 63 ans. Le bonus est maintenu pour ceux qui en bénéficiaient déjà.

Une discussion ultérieure sur les dispositifs de solidarité pour les petites pensions aura lieu.

FO a obtenu la sauvegarde du caractère paritaire et autonome de la gestion.
C'est parcequ'il est géré par les partenaires sociaux que le régime est excédentaire.

Lors de la réunion de notre CPP, Brune BOITIER s'est interrogé sur un éventuel caractère illégal de l'abattement de 10%.

Annie SZUFA a conseillé de prendre l'attache de Michel BEAUJAS a ce sujet.

En tous cas, la réforme ne se justifiait pas du fait que le régime était excédentaire.

6. Point complémentaire santé

Lors du dernier conseil national, Philippe PIHET est intervenu au sujet de la complémentaire santé :

-les cotisations des anciens salariés sont prises en charge pour partie par un fonds de financement (25% en 2022, 23% en 2023...)

-le régime des retraités est déficitaire de 6,5 millions et on ne peut laisser filer ce déficit qui est pris en charge par les assureurs.

-Les cause de ce déficit sont l'augmentation de la consommation de soins et les déremboursements décidés par le gouvernement.

-Toutes les organisations syndicales demandent une autre répartition de la cotisation employeur/salarié : l'UCANSS répond que cela ne sera jamais accepté.

-Les assureurs veulent, eux, que les cotisations augmentent.

Il existe en fait 3 possibilités d'actions :

-La mutualisation (Contrat entre les assureurs et la CAPPSSA qui est excédentaire et qui verserait une partie de ses excédents)

-Une répartition 60 (employeur)/40 (salarié) au lieu de 50/50 ; ce qui est bloqué par l'UCANSS

-Un déplafonnement des cotisations ; ce à quoi FO est opposé.

Il faudra en tous cas se résoudre à une augmentation de 2% à la fin de l'année.

Lors de la réunion de notre CPP, Jacques FORGET a estimé que le déremboursement était dramatique, notamment au niveau des soins dentaires.

Une RPN a eu lieu le 12.9.2023. Il en est ressorti que la piste mutualisation était plus accessible que la réassurance...

Une prise en charge de tout ou partie du déficit par la CAPSSA se ferait avec les 3 assureurs (MALAKOFF HUMANIS, AG2R, AESIO)

Un tel contrat peut avoir un coût mais il pourrait aussi être gracieux.

Le SNFOCOS considère qu'en tous cas, la réalité du reste à charge porte un sérieux coup à notre pouvoir d'achat à travers, notamment, le doublement des franchises médicales envisagée par le gouvernement et l'augmentation programmée des cotisations.

7. Questions diverses

-Annie SZUFA a regretté que le "point retraite" (Bulletin d'information destiné aux adhérents retraités du SNFOCOS) n'existait plus.

Le secrétaire a indiqué qu'il ne pouvait prendre en charge la gestion de ce bulletin pour le moment. Un point sera fait, notamment lors de la prochaine réunion, sur la faisabilité et les modalités de gestion d'un tel bulletin d'information.

-Jean Paul CHARLEMAGNE a demandé si les réserves CAPPSSA pourraient être affectées au régime de la dépendance.

Annie SZUFA a répondu que le sujet avait évoqué à Marseille par Philippe PIHET et qu'on observait un statu-quo à ce sujet. Cela ne concerne, en plus, que les salariés.

-La date de la prochaine réunion est fixée au mardi 5 mars 2024.

BONNE FIN D'ANNEE A TOUS !

Pierric LEFEUVRE, secrétaire de la CPP retraités.